

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 02 JUIN 2025
DELIBERATION N°2

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF

L'an deux mille vingt-cinq, à 19 heures trente, le deux juin,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
Mme BERRA
Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
Mme CHENET
Mme LEFORT
M. ROUEDE
M. BERNEX
Mme FAURE-JOLY

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. GALLIMIDI (procuration à Mme BERRA)
M. ESKENAZI
M. LONGCHAMBON
M. TAYBI
Mme BOISMARTEL
M. STIERNON

Absent :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la proposition de partenariat présentée par l'EDF dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite s'inscrire dans une démarche visant à faciliter le suivi des dossiers des usagers montmorencéens en difficulté,

Considérant que ce projet doit prendre la forme d'une convention de partenariat,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame BERRA,

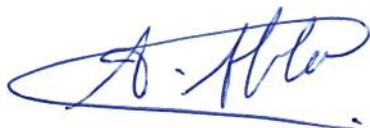
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE la signature d'une convention de partenariat entre l'EDF et le Centre Communal d'Action Sociale de Montmorency.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,
A. ABBA.



Le Président,
M. THORY.

